

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND SUD TARN ET GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 avril 2022

- Nombre de délégués titulaires : 56
- Présents : 33
- Votants : 47

Le **quatorze avril deux mille vingt-deux** à 18 heures 00,
Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne,
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à salle des fêtes de Grisolles sous la
présidence de Madame Marie-Claude NEGRE.

Date de la convocation : 08 avril 2022

Étaient présents : Alain ALBINET - Marie-Anne ARAKELIAN - Jean ASTOUL - Willy AUTHESSERRE -
Alain BELLOC - Jérôme BEQ - Jean-Luc BOCHU - Sylvie BOREL - Jean-Marc BOUYER - Monique
BUFFAROT - Serge CASTELLA - Marie-Christine COULON - Guy DAIME - Bernard DOAT - Philippe
ESTANOVE - Monique FAVIER - Claude GAUTIE - Sylvie GRANDO - Frédéric IUS - Dominique JULIEN -
Sophie LAVEDRINE - Isabelle LAVERON - Armand MAGNIER - Alfred MARTY - Jacques MOIGNARD -
Christian MOURIAU - Marie-Claude NEGRE - Annie NIERENGARTEN - Huguette RIBES - Jérôme
SOURSAC - Christophe SUBERVILLE - Stéphane TUYERES - Audrey UCAY.

Absents excusés : Brigitte BARBAT (Pouvoir à Alfred MARTY), Michel BIERGE (Pouvoir à Dominique
JULIEN), Pierre BLANC (Pouvoir à Monique FAVIER), Christian BOUSQUET (Pouvoir à Jean-Luc
BOCHU), Laëtitia CARDETTI (Pouvoir à Jérôme BEQ), Éric FRAYSSE (Pouvoir à Sylvie GRANDO), Saïd
IDRISSI (Pouvoir à Sophie LAVEDRINE), Laëtitia LAFORGUE (Pouvoir à Armand MAGNIER), Nathalie
LLAURENS (Pouvoir à Claude GAUTIE), Bernadette PROUET (Pouvoir à Philippe ESTANOVE), Lionel
QUILLET (Pouvoir à Jacques MOIGNARD), Jean-Claude RAYNAL (Pouvoir à Serge CASTELLA), Denis
REY (Pouvoir à Frédéric IUS), Matilde VILLANUEVA (Pouvoir à Stéphane TUYERES), Christelle
CAMBROUSE, Gaëlle ESTAVES, Gérard FENIE, Stéphanie HENRIC, Laura JENNI, Éric LAGRANGE,
Jean-Marc RASPIDÉ, Jean-Michel VALETTE, Karine VIGNEAU.

Mr IUS Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Procès-verbal de la séance du 24 mars 2022

Compte rendu des décisions n° 49 à 69 prises par la Présidente dans le cadre de sa délégation

Choix du scrutin public pour procéder aux désignations dans les organismes extérieurs

Syndicat mixte de gestion des rivières Astarac Lomagne (SYGRAL) - Désignation du membre du

comité opérationnel du secteur 1 « Gimone aval » et désignation des membres du comité

opérationnel du secteur 5 « Tessonnes Lambon Nadesse Marguestaud »

Accueil collectif de mineurs sur le temps extra-scolaire - convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne et l'association MJC 82 pour la période 2022-2024

Compte de gestion 2021 - budget principal

Compte de gestion 2021 - budget annexe déchets ménagers

Compte de gestion 2021 - budget annexe Office de Tourisme

Compte de gestion 2021- budget annexe assainissement non collectif

Compte de gestion 2021 - budget annexe ZAC Grand Sud Logistique

Compte de gestion 2021 - budget annexe STEPS ZAC Grand Sud Logistique

Compte de gestion 2021 - budget annexe Les Palanques située à BESSENS

Compte de gestion 2021- budget annexe ZA LA MOUSCANE située à MONTECH

Compte de gestion 2021 - budget annexe ZA LES NAUZES située à GRISOLLES

Compte de gestion 2021 - budget annexe ZA LES BARTHES située à VERDUN SUR GARONNE

Compte de gestion 2021 - budget annexe ZA LA FAOUQUETTE située à VERDUN SUR GARONNE

Compte de gestion 2021 - budget annexe ZA Les Arnautoux située à BOURRET

Compte de gestion 2021 - budget annexe Production et vente d'électricité

Compte administratif 2021 - budget principal

Compte administratif 2021 - budget annexe déchets ménagers

Compte administratif 2021 - budget annexe Office de Tourisme

Compte administratif 2021 - budget annexe Assainissement non collectif

Compte administratif 2021 - budget annexe ZAC Grand Sud Logistique

Compte administratif 2021 - budget annexe STEPS ZAC GSL

Compte administratif 2021 - budget annexe ZA Les Palanques située à BESSENS

Compte administratif 2021 - ZA La Mouscane située à MONTECH

Compte administratif 2021 - budget annexe ZA Les Nauzes située à GRISOLLES

Compte administratif 2021 - budget annexe ZA Les Barthes située à VERDUN SUR GARONNE

Compte administratif 2021- budget annexe ZA La Faouquette située à VERDUN SUR GARONNE

Compte administratif 2021 - budget annexe ZA Arnautoux située à BOURRET

Compte administratif 2021 - budget annexe Production et vente d'électricité

Affectation des résultats 2021 - budget principal

Affectation des résultats 2021 - budget annexe de l'Office du Tourisme

Affectation des résultats 2021 - budget annexe assainissement non collectif

Provisions pour créances douteuses - Budget Principal 2022

Autorisation de Programme/Crédit de paiement pour l'opération de restructuration de la base de loisirs Saint Sardos

Vote du taux des taxes intercommunales 2022

Vote de la taxe GEMAPI 2022

Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe de l'Office de Tourisme

Rapport égalité femmes hommes 2021

Adoption du budget principal 2022

Provisions pour créances douteuses - budget dechets 2022

Vote de la TEOM

Adoption du budget annexe déchets ménagers 2022

Adoption du budget annexe Office de Tourisme 2022

Adoption du budget annexe Assainissement non collectif 2022

Adoption du budget annexe ZAC Grand Sud Logistique 2022

Adoption du budget annexe STEPS ZAC GSL 2022

Adoption du budget annexe ZA Les Palanques (BESSENS) 2022

Adoption du budget annexe ZA La Mouscane (MONTECH) 2022

Adoption du budget annexe ZA Les Nauzes (GRISOLLES) 2022

Adoption du budget annexe ZA Les Barthes (VERDUN SUR GARONNE) 2022

Adoption du budget annexe ZA La Faouquette (VERDUN SUR GARONNE) 2022

Adoption du budget annexe ZA Arnautoux (BOURRET) 2022

Adoption du budget annexe Production et vente d'électricité 2022

Adoption du PV du CC du 24/03/2022

Validé à l'unanimité

Délibération n° 2022.04.14-065

Compte rendu des décisions n° 49 à 69 prises par la Présidente dans le cadre de sa délégation

Rapporteur : Marie-Claude NEGRE

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au conseil communautaire de déléguer une partie de ses attributions au Président à l'exclusion de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Vu la délibération n° 2022.01.27-002 du 27 janvier 2022, portant délégation du conseil communautaire à madame la Présidente devenue exécutoire à compter du 03/02/2022 ;

Considérant qu'en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par la Présidente sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du conseil communautaire et que la Présidente doit en rendre compte à chacune des réunions du conseil communautaire.

Les membres du Bureau, conformément à ce qu'ils ont décidé, ont examiné ces décisions préalablement à la signature de la Présidente.

Il est présenté, pour en prendre acte, les décisions suivantes prises par madame la Présidente :

2022.03.21-049	Rapport quinquennal des attributions de compensation 2017-2021 - signature d'un marché avec le cabinet KPMG secteur public (Mérignac) pour un montant de 6 700 € HT
2022.03.21-050	Pôle environnement - formations chariot élévateur et engin de chantier - signature des devis avec la société SAS FORMA-LEV (Honor de Cos) pour un montant de 2 800 € HT
2022.03.21-051	Toiture de l'ALSH de Saint Sardos - Choc véhicule terrestre du 6 septembre 2021 - remboursement de l'assurance GROUPAMA (1 461,60 € TTC)
2022.03.21-052	Aménagement de l'aire des gens du voyage intercommunale à MONTECH - avenant de transfert du lot 2 - Gros oeuvre à l'entreprise ETC (modification de la personne morale - fusion et augmentation du capital)
2022,03,28-053	Renouvellement de l'adhésion à l'association ECLR Occitanie (824,86 €)
2022,03,28-054	Restructuration de la base de loisirs intercommunale de SAINT SARDOS - diagnostic Plomb avant démolition - signature du devis proposé par la société BAT EXPERT (Montauban) pour un montant de 577 € HT
2022,03,28-055	Restructuration de la base de loisirs intercommunale de SAINT SARDOS - réalisation d'un hydrocurage et inspection vidéo complémentaires du réseau d'eaux usées en aval du "Grand Bassin" - signature du devis de la société INGRID (Beaumont de Lomagne) pour un montant de 19 22 € HT

2022,03,28-056	ZAC Grand Sud Logistique - collecte des déchets en bord de voirie - signature de devis avec la société FERVERT (St Etienne de Tulmont) pour un montant de 7 800 € HT (hors frais de traitement) pour 6 passages en 2022
2022,03,28-057	ZAC Grand Sud Logistique - remise en état du groupe électrogène de la station de pompage d'eau brute - signature du devis avec la société MISPOUILLE (Montauban) pour un montant de 5 480,36 € HT
2022,03,28-058	ZAE LA MOUSCANE - extension et réalisation d'un permis d'aménager pour 4 lots - signature du devis avec la société SOGEXFO (Montauban) pour un montant de 12 500 € HT
2022,03,28-059	Non attribuée
2022,03,30-060	Bâtiment Maison France Service de Labastide Saint Pierre - signature du devis pour la régulation du rayonnement solaire de la verrière et des fenêtres vitrées avec la société OCCITANIE BAIE (Montauban) pour un montant de 7 494,97 € HT
2022,03,30-061	Médiathèque de MONTECH - signature des devis pour la pose d'un brise soleil orientable, isolation du coffre et branchement électrique de la baie vitrée avec la société OCCITANIE BAIE pour un montant de 8 841,58 € HT et la société CARRICO (Nohic) pour un montant de 1 060,80 € HT
2022,03,30-062	Crèche intercommunale Les Petits lutins à MONTECH - formation du personnel au module PSU - signature du devis avec la société CARTE + (Artigues près Bordeaux) pour un montant de 800 € TTC
2022,03,30-063	Validation des acquis par l'expérience d'un agent de l'école de musique intercommunale de Grisolles - signature d'une convention avec le Pôle ALIENOR (Poitiers) et d'une convention avec Tarn et Garonne Arts et Culture
2022,03,30-064	Régie son et lumières pour spectacles - signature des devis avec AQD Productions (Montauban) pour un montant de 800 € (concert école de musique intercommunale de Grisolles) et 7 185 € (spectacles à la Négrette d'avril à juin 2022)
2022,03,30-065	Achat du spectacle jeune public Gouttes de sons auprès de SINGSONG (Angoulême) pour un montant de 6 269,20 € pour 5 représentations à VERDUN SUR GARONNE
2022,03,31-066	Itinérance du relais petite enfance - mise à disposition de salles communales
2022,04,04-067	Restructuration de la base de loisirs intercommunale de Saint Sardos - mission de coordination SPS - signature du marché avec le bureau Véritas pour un montant de 3 800 € HT
2022,04,04,068	Marchés d'assurances - mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation et la passation - signature du marché avec la société ARIMA CONSULTANTS pour un montant de 3 150 € HT
2022.04.06-069	Non attribuée

- 47 voix POUR
- 0 voix CONTRE
- 0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-066

Choix du scrutin public pour procéder aux désignations dans les organismes extérieurs

Rapporteur : Marie-Claude NEGRE

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « il est voté au scrutin secret ... lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation... Le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin... Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président. »

Lors de cette séance, il vous est demandé de désigner des représentants de la Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne dans différents organismes extérieurs.

Aussi, il vous est proposé, conformément à l'article cité ci-dessus de ne pas procéder par un vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est précisé que pour les désignations soumises durant cette séance, aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément un mode de scrutin à bulletin secret.

Si cette proposition est adoptée à l'unanimité, mention en sera faite dans les délibérations concernées, avant envoi en préfecture pour contrôle de légalité.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- Approuver, à l'unanimité, de procéder aux désignations qui vous sont soumises durant cette séance, à main levée.

•47 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-067

Syndicat mixte de gestion des rivières Astarac Lomagne (SYGRAL) - Désignation du membre du comité opérationnel du secteur 1 « Gimone aval » et désignation des membres du comité opérationnel du secteur 5 « Tessonne Lambon Nadesse Marguestaud »

Rapporteur : Marie-Claude NEGRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n°82.2018-02-12-01 en date du 12 février 2018, actant du transfert de la Compétence obligatoire « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », à la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne en vigueur ;

Vu la délibération n°2021.06.10 - 141 sur l'adhésion de la communauté de communes au SYGRAL (Syndicat de Gestion des Rivières Astarac-Lomagne) et désignation de représentants à ce syndicat ;

Vu la délibération du 14 avril 2022 par laquelle le conseil communautaire a décidé à l'unanimité de procéder aux désignations au scrutin public ;

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Communauté de Communes exerce la compétence GEMAPI sur les 25 communes. La compétence GEMAPI est composée de 4 items :

- Item 1 : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- Item 2 : Entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau
- Item 5 : Gestion des ouvrages hydrauliques à vocation de prévention des inondations
- Item 8 : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Le 10 juin 2021 par délibération, la Communauté de Communes a transféré les items 1, 2 et 8 de la compétence GEMAPI au SYGRAL (Syndicat mixte de Gestion des Rivières Astarac-Lomagne). Les élus référents ont été désignés :

Titulaires	Suppléants
M. Belloc	M. Estanove
Mme Coulon	M. Bochu
Mme Grando	M. Lestrade

Par délibération du 21 février 2022, le comité syndical du SYGRAL a créé un poste de 5^{ème} Vice-Président pour le secteur 5 « Tessonne Lambon Nadesse Marguestaud » par lequel la CCGSTG est concernée. Par délibération ce même jour, M. Belloc a été élu 5^{ème} Vice-Président du SYGRAL, responsable du secteur 5.

Suite à l'élection de M. Belloc, il convient désormais de finaliser la structuration de ce nouveau secteur géographique en mettant en place sa commission locale dénommée « comité opérationnel ».

Cette 5^{ème} unité de gestion, délimitée selon une cohérence de bassins versants, est assimilable à une commission géographique au sein de laquelle va siéger une assemblée constituante d'élus locaux, proche du territoire qui la concerne et de ses problématiques locales.

Bien que n'ayant qu'un rôle consultatif, les élus de cette assemblée définiront et prépareront les programmes d'actions en faveur de la restauration des milieux aquatiques avec la technicienne rivière référente sur le secteur 5.

Le comité doit être composé de 15 membres qui représentent, sur la base du volontariat, les différentes intercommunalités concernées. Des élus communaux peuvent y siéger également. En termes de représentativité, le nombre de sièges proposé pour chaque intercommunalité est proportionnel à son emprise dans le périmètre du secteur opérationnel et au nombre de communes que cela représente. La CCGSTG possède donc 5

sièges titulaires, incluant le siège de M. Belloc, élu responsable du secteur, et 2 sièges suppléants.

De plus, l'extension du périmètre du SYGRAL et l'adhésion de la CCGSTG concernent également le secteur 1 « Gimone Aval », déjà en place avant l'extension. En effet, une partie de la commune de Bourret se trouve sur le bassin versant de la Gimone (quartier des Gabachoux).

Le comité opérationnel est à ce jour installé pour ce secteur mais il convient de désigner un délégué titulaire et éventuellement un suppléant de la CCGSTG pour siéger dans cette assemblée locale, dont l'élu responsable est Monsieur Deprince, vice-président en charge du secteur 1 « Gimone Aval ».

Les élus du comité opérationnel peuvent être les élus désignés référents lors de l'adhésion au SYGRAL, ou d'autres élus intercommunaux ou communaux.

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir :

Pour le secteur 1 :

- Désigner un représentant de la CCGSTG au siège de la commission du secteur « Gimone Aval » du SYGRAL ;
- De désigner un représentant de la CCGSTG en suppléant à la commission du secteur « Gimone Aval » du SYGRAL

Pour le secteur 5 :

- De désigner 4 représentants de la CCGSTG à la commission du secteur « Tessonne Lambon Nadesse Marguestaud » du SYGRAL ;
- De désigner 2 représentants suppléants à cette même commission.

Sont candidats pour le secteur 1 :

- Frédéric IUS
- Christian BOUSQUET

Nombre de votants : 47

Nombre de voix : 47

Sont élus pour siéger au comité opérationnel secteur 1 :

- Titulaire : Frédéric IUS
- Suppléant : Christian BOUSQUET

Sont candidats pour le secteur 5 :

En qualité de titulaires

- Alain BELLOC
- B. LESTRADE
- Marie Christine COULON
- Sylvie GRANDO
- Philippe ESTANOVE

En qualité de suppléants :

- Frédéric IUS
- Jean Luc BOCHU

Nombre de votants : 47

Nombre de voix : 47

Sont élus pour siéger au comité opérationnel secteur 5 :

En qualité de titulaires

- Alain BELLOC
- B. LESTRADE
- Marie Christine COULON
- Sylvie GRANDO
- Philippe ESTANOVE

En qualité de suppléants :

- Frédéric IUS
- Jean Luc BOCHU

•47 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-068

Accueil collectif de mineurs sur le temps extra-scolaire - convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne et l'association MJC 82 pour la période 2022-2024

Rapporteur : Marie-Claude NEGRE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, article 9-1 créée par la loi Vu la loi no 2014-956 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et not. l'art. 59 ;

Vu la loi no 2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la décision 2012/21/UE de la commission européenne du 20 décembre 2011, publiée au JOUE du 11 janvier 2012 (SIEG) ;

Vu le règlement (UE) n°651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité publié au JOUE du 26 juin 2014 (RGEC) ;

Vu la circulaire n° 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

Vu la délibération n°2019.02.28 -42 - en date du 28 février 2019, portant attribution d'une subvention à la MJC-82 et autorisant Mme la Présidente à signer une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2019-2021 ;

Vu l'arrivée à échéance de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2019-2021 ;

Vu le projet d'accueil de mineurs sur le temps extra-scolaire proposé par l'association MJC 82, pour 2022- 2024 ;

La Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne exerce la compétence optionnelle « action sociale » et a déterminé d'intérêt communautaire « l'accueil collectif de mineurs sur le temps extra-scolaire,

qui font (l'objet d'une gestion mutualisée d'au moins un tiers de ses communes membres. »

Il est rappelé que les communes de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Garonne et Gascogne, représentant les 9 communes du Sud-Ouest du Territoire, géraient l'accueil périscolaire et extra-scolaire et avaient engagé la construction d'un bâtiment de plus de 400 m² à Verdun sur Garonne affecté à ces activités, et dont la Communauté de Communes se retrouve propriétaire.

Par délibération no 2018.09.27 -179 - le Conseil Communautaire a défini d'intérêt communautaire, les « Equipements et services extra-scolaires d'accueil de mineurs qui font l'objet d'une gestion mutualisée entre plusieurs communes membres et issus d'un groupement d'au moins un tiers des communes-membres.

La Maison des Jeunes et de la Culture, qui gère depuis de nombreuses années ce type de structures d'accueil, propose à la Communauté de Communes, de reconduire pour la période 2022-2024 un projet répondant aux objectifs de ce service à vocation sociale et éducative, à destination des familles et des enfants du territoire.

Considérant que cette activité d'intérêt général, impose des contraintes et obligations de service public : horaires, continuité de service, accès à tous et notamment aux familles les plus modestes, aux enfants porteurs de handicap, respect du taux d'encadrement, ainsi qu'une adaptation des compétences professionnelles des intervenants...,

Il est proposé, pour la période 2022-2024 de confier à nouveau à la MJC ce Service d'intérêt Economique General (SIEG), qui résulte de la spécificité du secteur des accueils collectifs de mineurs, confrontés à des interrogations et contraintes récurrentes liées à sa nécessaire adaptation permanente pour répondre à l'encadrement d'effectifs pouvant enregistrer de fortes variations, et à son absence de notion de productivité et de rentabilité.

Considérant que le projet d'accueil collectif de mineurs sur le temps extra-scolaire initié et conçu par la MJC pour la période triennale 2022-2024, participe à cette politique,

Le coût total éligible du projet sur la durée de la convention est évalué à 809 455 € pour lequel, la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne s'engage à verser une subvention annuelle de 189 280 €, qui pourra être revalorisée pour les années 2023 et 2024 à partir du coefficient de revalorisation forfaitaire.

La convention prévoit des mesures d'évaluation et de contrôle, chaque année, par un Comité de Pilotage constitué de :

- La Présidente de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne
- La Vice-Présidente de la Communauté de Communes en charge de l'Enfance et de la Jeunesse
- 3 représentants de la Commission Enfance Jeunesse

- La Directrice Générale des Services
- La Directrice du pôle « action sociale »
- Le Coordonnateur Enfance Jeunesse sur le territoire
- La Directrice des Affaires Financières
- La Responsable du Service Juridique

Ce Comité de pilotage aura en charge le suivi et le contrôle des actions menées par l'association, et de l'analyse financière permettant de déterminer si la contribution financière de la Communauté de Communes n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet.

Il est précisé que pour la réalisation du projet, la Communauté de Communes met à disposition de la MJC à titre gracieux, les locaux de la Maison Intercommunale de l'Enfance de VERDUN SUR GARONNE ainsi que le Centre d'Hébergement de SAINT-SARDOS. Une convention d'occupation sera signée à ce titre pour la période 2022-2024.

Vu le projet pour l'accueil de loisirs des enfants et adolescents sur le temps extra-scolaire de la MJC, accompagné des budgets prévisionnels 2022 à 2024 ;

Vu le projet présenté par la MJC pour la période 2022-2024 ;

Vu le projet de convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 entre la Communauté de Communes et la MJC ;

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Attribuer une subvention d'un montant de 189 280 € pour 2022 à la MJC ;
- Mettre gratuitement à disposition de la MJC les équipements d'accueil de VERDUN SUR GARONNE et SAINT-SARDOS pour la réalisation de son projet ;
- Autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 et la convention d'occupation des équipements avec la MJC.

•47 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

En complément de la version dématérialisée qui a été envoyée avec la convocation, une version papier des maquettes des comptes de gestion 2021, des comptes administratifs 2021 et des budgets primitifs 2022 a été mise à la disposition des élus pendant toute la séance.

Délibération n° 2022.04.14-069

Compte de gestion 2021 - budget principal

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2021.04.20 – 79 du 20 avril 2021, portant adoption du Budget Primitif Principal 2021 ;

Vu la délibération n° 2021.11.25 – 212 du 25 novembre 2021, portant adoption de la Décision Modificative n°1 au Budget Principal 2021 ;

Vu la délibération n° 2021.12.16 – 225 du 16 décembre 2021, portant adoption de la Décision Modificative n° 2 au Budget Principal 2021 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Principal 2021, présenté par M. le Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du Budget Principal 2021 suivants :

RESULTATS D'EXECUTION				
SECTION	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTATS DE L'EXERCICE 2021	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
Investissement	-1 351 024,26		-1 669 697,36	-3 020 721,62
Fonctionnement	5 187 953,26	1 699 425,99	2 703 192,92	6 191 720,19
TOTAL	3 836 929,00	1 699 425,99	1 033 495,56	3 170 998,57

Considérant que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Dire le compte de gestion de l'exercice 2021, relatif au Budget Principal de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par M. le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

•47 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-070

Compte de gestion 2021 – budget annexe déchets ménagers

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n°2021.04.20 – 87 du 20 avril 2021, portant adoption du Budget Annexe « Déchets Ménagers »2021 ;

Vu la délibération n° 2021.12.16 – 226 du 25 novembre 2021, portant adoption de la Décision Modificative n°1 au Budget Annexe « Déchets Ménagers »2021 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « Déchets Ménagers » 2021, présenté par M. le Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du Budget Annexe « Déchets Ménagers » 2021 suivants :

RESULTATS D'EXECUTION				
SECTION	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTATS DE L'EXERCICE 2021	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
Investissement	234 559,88		1 382 478,93	1 617 038,81
Fonctionnement	540 125,02		-208 158,32	331 966,70
TOTAL	774 684,90	0,00	1 174 320,61	1 949 005,51

Considérant que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire de :

- Dire que le compte de gestion de l'exercice 2021, relatif au Budget Annexe « Déchets Ménagers » de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par M. le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

•47 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-071

Compte de gestion 2021 - budget annexe Office de Tourisme

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2021.04.20 - 86 du 20 avril 2021, portant adoption du Budget Annexe « Office de Tourisme » 2021 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « Office de Tourisme » 2021, présenté par M. le Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du Budget Annexe « Office de Tourisme » 2021 suivants :

RESULTATS D'EXECUTION				
SECTION	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTATS DE L'EXERCICE 2021	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
Investissement	999,00		-1 950,00	-951,00

Fonctionnement	37 838,08		40 757,90	78 595,98
TOTAL	38 837,08	0,00	38 807,90	77 644,98

Considérant que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire de :

- Dire que le compte de gestion de l'exercice 2021, relatif au Budget Annexe « Office de Tourisme » de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par M. le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

•47 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-072

Compte de gestion 2021- budget annexe assainissement non collectif

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2021.04.20 - 87 du 20 avril 2021, portant adoption du Budget Primitif « Annexe SPANC » 2021 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « SPANC » 2021, présenté par M. le Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du Budget Annexe « SPANC » 2021 suivants :

RESULTATS D'EXECUTION				
SECTION	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTATS DE L'EXERCICE 2021	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
Investissement	-5 883,00		-368,72	-6 251,72
Fonctionnement	10 262,66	5 883,00	-4 253,39	126,27
TOTAL	4 379,66	5 883,00	-4 622,11	-6 125,45

Considérant que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire de :

- Dire que le compte de gestion de l'exercice 2021, relatif au Budget Annexe « SPANC » de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par M. le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

•47 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-073

Compte de gestion 2021 - budget annexe ZAC Grand Sud Logistique

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2021.04.20 - 88 du 20 avril 2021, portant adoption du Budget Annexe « ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE » 2021 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE » 2021, présenté par M. le Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du Budget Annexe « ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE » 2021 suivants :

RESULTATS D'EXECUTION				
SECTION	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTATS DE L'EXERCICE 2021	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
Investissement	795 017,54		-2 880 715,14	-2 085 697,60
Fonctionnement	346 453,67		241 751,85	588 205,52
TOTAL	1 141 471,21	0,00	-2 638 963,29	-1 497 492,08

Considérant que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire de :

- Dire que le compte de gestion de l'exercice 2021, relatif au Budget Annexe « ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE » de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par M. le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

•47 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-074

Compte de gestion 2021 - budget annexe STEPS ZAC Grand Sud Logistique

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2021.04.20 - 89 du 20 avril 2021 portant adoption du Budget annexe « STEP ZAC GSL » 2021 ;

Vu la délibération n° 2021.12.16 - 227 du 16 décembre 2021, portant adoption de la Décision Modificative n°1 au Budget annexe « STEP ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE » 2021 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « STEPS ZAC GSL » 2021, présenté par M. le Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du Budget Annexe « STEPS ZAC GSL » 2021 suivants :

RESULTATS D'EXECUTION				
SECTION	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTATS DE L'EXERCICE 2021	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
Investissement	38 351,55		32 735,26	71 086,81
Fonctionnement	-28 318,90		7 079,04	-21 239,86
TOTAL	10 032,65	0,00	39 814,30	49 846,95

Considérant que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire de :

- Dire que le compte de gestion de l'exercice 2021, relatif au Budget Annexe « STEPS ZAC GSL » de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par M. le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

- 47 voix POUR
- 0 voix CONTRE
- 0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-075

Compte de gestion 2021 - budget annexe Les Palanques située à BESSENS

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2021.04.20 - 90 du 20 avril 2021, portant adoption du Budget Annexe «ZA LES PALANQUES » 2021 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe «ZA LES PALANQUES » 2021, présenté par M. le Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du Budget Annexe «ZA LES PALANQUES » 2021 suivants :

RESULTATS D'EXECUTION				
SECTION	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTATS DE L'EXERCICE 2021	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
Investissement	-57 042,48		47 093,93	-9 948,55
Fonctionnement	-19 064,77		15 905,82	-3 158,95
TOTAL	-76 107,25	0,00	62 999,75	-13 107,50

Considérant que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire de :

- Dire que le compte de gestion de l'exercice 2021, relatif au Budget Annexe ZA LES PALANQUES de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par M. le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

- 47 voix POUR
- 0 voix CONTRE
- 0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-076

Compte de gestion 2021- budget annexe ZA LA MOUSCANE située à MONTECH

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2021.04.20 - 91 du 20 avril 2021, portant adoption du Budget Primitif Annexe «ZA LA MOUSCANE » 2021 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe «ZA LA MOUSCANE » 2021, présenté par M. le Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du Budget Annexe «ZA LA MOUSCANE » 2021 suivants :

RESULTATS D'EXECUTION				
SECTION	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTATS DE L'EXERCICE 2021	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
Investissement	-45 360,47		-147 414,86	-192 775,33
Fonctionnement	69 544,00		-10 185,48	59 358,52
TOTAL	24 183,53	0,00	-157 600,34	-133 416,81

Considérant que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire de :

- Dire que le compte de gestion de l'exercice 2021, relatif au Budget Annexe «ZA LA MOUSCANE » de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par M. le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

•47 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-077

Compte de gestion 2021 - budget annexe ZA LES NAUZES située à GRISOLLES

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2021.04.20 - 94 du 20 avril 2021, portant adoption du Budget Primitif Annexe «ZA LES NAUZES » 2021;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe «ZA LES NAUZES » 2021, présenté par M. le Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du Budget Annexe «ZA LES NAUZES » 2021 suivants :

RESULTATS D'EXECUTION				
SECTION	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTATS DE L'EXERCICE 2021	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
Investissement	6 372,80		0,00	6 372,80
Fonctionnement	0,00		0,00	0,00
TOTAL	6 372,80	0,00	0,00	6 372,80

Considérant que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Dire que le compte de gestion de l'exercice 2021, relatif au Budget Annexe «ZA LES NAUZES » de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par M. le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

•47 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-078

Compte de gestion 2021 - budget annexe ZA LES BARTHES située à VERDUN SUR GARONNE

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2021.04.20 - 92 du 20 avril 2021, portant adoption du Budget Primitif Annexe «ZA LES BARTHES » 2021 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe «ZA LES BARTHES » 2021, présenté par M. le Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du Budget Annexe «ZA LES BARTHES » 2021 suivants :

RESULTATS D'EXECUTION				
SECTION	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTATS DE L'EXERCICE 2021	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
Investissement	0,00		0,00	0,00
Fonctionnement	14 132,00		3 283,00	17 415,00
TOTAL	14 132,00	0,00	3 283,00	17 415,00

Considérant que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Dire que le compte de gestion de l'exercice 2021, relatif au Budget Annexe «ZA LES BARTHES » de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

•47 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-079

Compte de gestion 2021 - budget annexe ZA LA FAOUQUETTE située à VERDUN SUR GARONNE

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2021.04.20 - 93 du 20 avril 2021, portant adoption du Budget Primitif Annexe «ZA LA FAOUQUETTE » 2021 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe «ZA LA FAOUQUETTE » 2021, présenté par Monsieur le Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du Budget Annexe «ZA LA FAOUQUETTE » 2021 suivants :

RESULTATS D'EXECUTION				
SECTION	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTATS DE L'EXERCICE 2021	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
Investissement	-526 702,28		287 785,16	-238 917,12

Fonctionnement	2 611,12		1 489,99	4 101,11
TOTAL	-524 091,16	0,00	289 275,15	-234 816,01

Considérant que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire de :

- Dire que le compte de gestion de l'exercice 2021, relatif au Budget Annexe «ZA LA FAOUQUETTE » de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par M. le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

- 47 voix POUR
- 0 voix CONTRE
- 0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-080

Compte de gestion 2021 - budget annexe ZA Les Arnautoux située à BOURRET

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2021.04.20 - 75 du 20 avril 2021, portant adoption du Budget Primitif Annexe «ZA ARNAUTOUX » 2021 ;

Vu la délibération n° 2021.11.25 - 211 du 25 novembre 2021, portant adoption de la Décision Modificative n°1 au Budget Primitif Annexe «ZA ARNAUTOUX » 2021 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe «ZA ARNAUTOUX » 2021, présenté par le Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du Budget Annexe «ZA ARNAUTOUX » 2021 suivants :

RESULTATS D'EXECUTION				
SECTION	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTATS DE L'EXERCICE 2021	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
Investissement	61 420,42		-13 503,69	47 916,73
Fonctionnement	-15 404,37		614,00	-14 790,37
TOTAL	46 016,05	0,00	-12 889,69	33 126,36

Considérant que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Dire que le compte de gestion de l'exercice 2021, relatif au Budget Annexe «ZA ARNAUTOUX » de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par M. le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

•47 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-081

Compte de gestion 2021 - budget annexe Production et vente d'électricité

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2021.04.20 - 96 du 20 avril 2021, portant adoption du Budget Primitif Annexe « Production et vente d'électricité » 2021 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « Production et vente d'électricité » 2021, présenté par M. le Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du Budget Annexe « Production et vente d'électricité » 2021 suivants :

RESULTATS D'EXECUTION				
SECTION	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTATS DE L'EXERCICE 2021	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
Investissement	4 062,00		4 314,00	8 376,00
Fonctionnement	699,10		958,65	1 657,75
TOTAL	4 761,10	0,00	5 272,65	10 033,75

Considérant que la Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- 1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire de :

- Dire que le compte de gestion de l'exercice 2021, relatif au Budget Annexe « Production et vente d'électricité » de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

•47 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

Madame la Présidente se retire de la séance. Elle propose que la présidence soit assurée par Madame Marie-Christine COULON, rapporteur des délibérations budgétaires. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

Délibération n° 2022.04.14-082

Compte administratif 2021 - budget principal

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2021.04.20 - 79 du 20 avril 2021, portant adoption du Budget Primitif Principal 2021 ;

Vu la délibération n° 2021.11.25 - 212 du 25 novembre 2021, portant adoption de la Décision Modificative n°1 au Budget Principal 2021 ;

Vu la délibération n° 2021.12.16 - 225 du 16 décembre 2021, portant adoption de la Décision Modificative n° 2 au Budget Principal 2021 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Principal 2021, présenté par M. le Comptable ;

Vu le Compte Administratif du Budget Principal 2021, établi par Mme la Présidente ;

Considérant que le Compte Administratif retrace l'ensemble des mouvements de l'exercice, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2021,

Vu les résultats du Compte Administratif 2021, relatif au Budget Principal, suivants :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 13 176 711,46	G 15 879 904,38	2 703 192,92
	Section d'investissement	B 5 367 369,87	H 3 697 672,51	-1 669 697,36
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2021	Report en section de fonctionnement (002)	C (Si déficit) 1 351 024,26	I (Si excédent) 3 488 527,27	
	Report en section d'investissement (001)	D (Si déficit)	J (Si excédent)	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D 19 895 105,59	=G+H+I+J 23 066 104,16	3 170 998,57
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 2 194 863,15	L 1 788 857,33	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2021	=E+F 2 194 863,15	=K+L 1 788 857,33	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E 13 176 711,46	=D+I+K 19 368 431,65	6 191 720,19
	Section d'investissement	=B+D+F 8 913 257,28	=H+J+L 5 486 529,84	-3 426 727,44
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 22 089 968,74	=G+H+I+J+K+L 24 854 961,49	2 764 992,75

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 194 863,15	1 788 857,33
13	Subvention d'investissement		1 788 857,33
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
20	Immobilisations incorporelles	365 059,18	
204	Subventions d'équipement versées	12 500,00	
21	Immobilisations corporelles	115 173,81	
23	Immobilisations en cours	1 702 130,16	
27	Autres établissements publics		

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire en dehors de la présence de Madame la Présidente de :

- Prendre acte du Compte Administratif 2021 du Budget Principal ;
- Constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par M. le Comptable de la Communauté de Communes.

- 46 voix POUR
- 0 voix CONTRE
- 0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-083

Compte administratif 2021 - budget annexe déchets ménagers

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n°2021.04.20 - 87 du 20 avril 2021, portant adoption du Budget Annexe « Déchets Ménagers »2021 ;

Vu la délibération n° 2021.12.16 - 226 du 25 novembre 2021, portant adoption de la Décision Modificative n°1 au Budget Annexe « Déchets Ménagers »2021 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « Déchets Ménagers » 2021, présenté par M. la Comptable ;

Vu le Compte Administratif du Budget annexe « Déchets Ménagers » 2021, établi par Mme la Présidente ;

Considérant que le Compte Administratif retrace l'ensemble des mouvements de l'exercice, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2021,

Vu les résultats du Compte Administratif 2021, relatif à ce Budget annexe, suivants :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 5 444 316,23	G 5 236 157,91	-208 158,32
	Section d'investissement	B 278 125,34	H 1 660 604,27	1 382 478,93
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2021	Report en section de fonctionnement (002)	C (Si déficit) 540 125,02	I (Si excédent) 540 125,02	
	Report en section d'investissement (001)	D (Si déficit) 234 559,88	J (Si excédent) 234 559,88	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		5 722 441,57 =A+B+C+D	7 671 447,08 =G+H+I+J	1 949 005,51
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 975 375,00	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2021	975 375,00 =E+F	0,00 =K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	5 444 316,23 =A+C+E	5 776 282,93 =G+I+K	331 966,70
	Section d'investissement	1 253 500,34 =B+D+F	1 895 164,15 =H+J+L	641 663,81
	TOTAL CUMULE	6 697 816,57 =A+B+C+D+E+F	7 671 447,08 =G+H+I+J+K+L	973 630,51

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		975 375,00	
13	Subvention d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	
21	Immobilisations corporelles	924 821,98	
23	Immobilisations en cours	50 553,02	

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire, en dehors de la présence de Madame la Présidente de :

- Prendre acte du Compte Administratif 2021 de ce Budget annexe ;
- Constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par M. le Comptable de la Communauté de Communes.

•46 voix POUR

•0 voix CONTRE

Délibération n° 2022.04.14-084

Compte administratif 2021 - budget annexe Office de Tourisme

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2021.04.20 - 86 du 20 avril 2021, portant adoption du Budget Annexe « Office de Tourisme » 2021 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « Office de Tourisme » 2021, présenté par M. le Comptable ;

Vu le Compte Administratif du Budget annexe « Office de Tourisme » 2021, établi par Mme la Présidente ;

Considérant que le Compte Administratif retrace l'ensemble des mouvements de l'exercice, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2021,

Vu les résultats du Compte Administratif 2021, relatif à ce Budget annexe, suivants :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 227 292,79	G 268 050,69	40 757,90
	Section d'investissement	B 1 950,00	H	-1 950,00
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2020	Report en section de fonctionnement (002)	C (Si déficit)	I 37 838,08 (Si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D (Si déficit)	J 999,00 (Si excédent)	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		229 242,79 =A+B+C+D	306 887,77 =G+H+I+J	77 644,98
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2021	=E+F 0,00	=K+L 0,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	227 292,79 =A+C+E	305 888,77 =G+I+K	78 595,98
	Section d'investissement	1 950,00 =B+D+F	999,00 =H+J+L	-951,00
	TOTAL CUMULE	229 242,79 =A+B+C+D+E+F	306 887,77 +G+H+I+J+K+L	77 644,98

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir, en dehors de la présence de Mme la Présidente :

- Prendre acte du Compte Administratif 2021 de ce Budget annexe ;
- Constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par M. le Comptable de la Communauté de Communes.

•46 voix POUR
 •0 voix CONTRE
 •0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-085

Compte administratif 2021 - budget annexe Assainissement non collectif

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2021.04.20 - 87 du 20 avril 2021, portant adoption du Budget Primitif « Annexe SPANC » 2021 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « SPANC » 2021, présenté par M. le Comptable ;

Vu le Compte Administratif du Budget annexe « SPANC » 2021, établi par Mme la Présidente ;

Considérant que le Compte Administratif retrace l'ensemble des mouvements de l'exercice, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2021,

Vu les résultats du Compte Administratif 2021, relatif à ce Budget annexe, suivants :

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	40 008,31	G	35 754,92	-4 253,39
	Section d'investissement	B	39 584,56	H	39 215,84	-368,72
		+		+		
REPORTS DE L'EXERCICE 2020	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	4 379,66	
		(Si déficit)		(Si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	5 883,00	J		
		(Si déficit)		(Si excédent)		
		=		=		
TOTAL (réalisations + reports)			85 475,87		79 350,42	-6 125,45
		=A+B+C+D		=G+H+I+J		
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00	
	Section d'investissement	F	495,30	L	0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	=E+F	495,30	=K+L	0,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		40 008,31		40 134,58	126,27

		=A+C+E	=G+I+K	
	Section d'investissement	45 962,86	39 215,84	-6 747,02
		=B+D+F	=H+J+L	
	TOTAL CUMULE	85 971,17	79 350,42	-6 620,75
		=A+B+C+D+E+F	+G+H+I+J+K+L	

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		495,30	
13	Subvention d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles	495,30	
23	Immobilisations en cours		

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir, en dehors de la présence de Mme la Présidente :

- Prendre acte du Compte Administratif 2021 de ce Budget annexe ;
- Constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par M. le Comptable de la Communauté de Communes.

- 46 voix POUR
- 0 voix CONTRE
- 0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-086

Compte administratif 2021 - budget annexe ZAC Grand Sud Logistique

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2021.04.20 - 88 du 20 avril 2021, portant adoption du Budget Annexe « ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE » 2021 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE » 2021, présenté par M. Le Comptable ;

Vu le Compte Administratif du Budget annexe « ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE » 2021, établi par Mme la Présidente ;

Considérant que le Compte Administratif retrace l'ensemble des mouvements de l'exercice, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2021,

Vu les résultats du Compte Administratif 2021, relatif à ce Budget annexe, suivants :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Section de fonctionnement	A 19 275 487,03	G 19 517 238,88	241 751,85
Section d'investissement	B 19 859 200,21	H 16 978 485,07	-2 880 715,14
	+	+	
Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (Si déficit)	I 346 453,67 (Si excédent)	
Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (Si déficit)	J 795 017,54 (Si excédent)	
	=	=	
TOTAL (réalisations + reports)	39 134 687,24 =A+B+C+D	37 637 195,16 =G+H+I+J	-1 497 492,08
Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00	
Section d'investissement	F	L 2 000 000,00	
TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2021	0,00 =E+F	2 000 000,00 =K+L	
Section de fonctionnement	19 275 487,03 =A+C+E	19 863 692,55 =G+I+K	588 205,52
Section d'investissement	19 859 200,21 =B+D+F	19 773 502,61 =H+J+L	-85 697,60
TOTAL CUMULE	39 134 687,24 =A+B+C+D+E+F	39 637 195,16 +G+H+I+J+K+L	502 507,92

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	2 000 000,00
13	Subvention d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		2 000 000,00

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir, en dehors de la présence de Mme la Présidente :

- De prendre acte du Compte Administratif 2021 de ce Budget annexe ;
- De constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par M. le Comptable de la Communauté de Communes.

•46 voix POUR

- 0 voix CONTRE
- 0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-087

Compte administratif 2021 - budget annexe STEPS ZAC GSL

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu les instructions budgétaires et comptables ;
 Vu la délibération n° 2021.04.20 - 89 du 20 avril 2021 portant adoption du Budget annexe « STEP ZAC GSL » 2021 ;
 Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « STEPS ZAC GSL » 2021, présenté par M. le Comptable ;
 Vu le Compte Administratif du Budget annexe « STEPS ZAC GSL » 2021, établi par Mme la Présidente ;

Considérant que le Compte Administratif retrace l'ensemble des mouvements de l'exercice, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2021,

Vu les résultats du Compte Administratif 2021, relatif à ce Budget annexe, suivants :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 40 250,08	47 329,12	7 079,04
	Section d'investissement	B 23 521,74	H 56 257,00	32 735,26
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2020	Report en section de fonctionnement (002)	C 28 318,90 (Si déficit)	I (Si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D (Si déficit)	J 38 351,55 (Si excédent)	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		92 090,72 =A+B+C+D	141 937,67 =G+H+I+J	49 846,95
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2021	=E+F 0,00	=K+L 0,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	68 568,98 =A+C+E	47 329,12 =G+I+K	-21 239,86
	Section d'investissement	23 521,74 =B+D+F	94 608,55 =H+J+L	71 086,81
	TOTAL CUMULE	92 090,72 =A+B+C+D+E+F	141 937,67 +G+H+I+J+K+L	49 846,95

Au vu de ces éléments, il est proposé, en dehors de la présence de Mme la Présidente :

- De prendre acte du Compte Administratif 2021 de ce Budget annexe ;
- De constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par M. le Comptable de la Communauté de Communes.

•46 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-088

Compte administratif 2021 - budget annexe ZA Les Palanques située à BESSENS

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2021.04.20 - 90 du 20 avril 2021, portant adoption du Budget Annexe «ZA LES PALANQUES » 2021 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe «ZA LES PALANQUES » 2021, présenté par M. le Comptable ;

Vu le Compte Administratif du Budget annexe « ZA LES PALANQUES » 2021, établi par Mme la Présidente ;

Considérant que le Compte Administratif retrace l'ensemble des mouvements de l'exercice, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2021,

Vu les résultats du Compte Administratif 2021, relatif à ce Budget annexe, suivants :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 107 078,52	122 984,34	15 905,82
	Section d'investissement	B 82 701,01	H 129 794,94	47 093,93
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2020	Report en section de fonctionnement (002)	C 19 064,77 (Si déficit)	I (Si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 57 042,48 (Si déficit)	(Si excédent)	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		265 886,78 =A+B+C+D	252 779,28 =G+H+I+J	-13 107,50
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2021	0,00 =E+F	0,00 =K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	126 143,29 =A+C+E	122 984,34 =G+I+K	-3 158,95
	Section d'investissement	139 743,49 =B+D+F	129 794,94 =H+J+L	-9 948,55
	TOTAL CUMULE	265 886,78 =A+B+C+D+E+F	252 779,28 +G+H+I+J+K+L	-13 107,50

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir, en dehors de la présence de Madame la Présidente :

- Prendre acte du Compte Administratif 2021 de ce Budget annexe ;
- Constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par M. le Comptable de la Communauté de Communes.

•46 voix POUR
•0 voix CONTRE
•0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-089

Compte administratif 2021 - ZA La Mouscane située à MONTECH

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2021.04.20 - 91 du 20 avril 2021, portant adoption du Budget Primitif Annexe « ZA LA MOUSCANE » 2021 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « ZA LA MOUSCANE » 2021, présenté par M. le Comptable ;

Vu le Compte Administratif du Budget annexe « ZA LA MOUSCANE » 2021, établi par Mme la Présidente ;

Considérant que le Compte Administratif retrace l'ensemble des mouvements de l'exercice, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2021,

Vu les résultats du Compte Administratif 2021, relatif à ce Budget annexe, suivants :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 849 886,63	G 839 701,15	-10 185,48
	Section d'investissement	B 979 664,27	H 832 249,41	-147 414,86
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2020	Report en section de fonctionnement (002)	C (Si déficit)	I 69 544,00 (Si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 45 360,47 (Si déficit)	J (Si excédent)	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		1 874 911,37 =A+B+C+D	1 741 494,56 =G+H+I+J	-133 416,81
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2021	=E+F 0,00	=K+L 0,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	849 886,63 =A+C+E	909 245,15 =G+I+K	59 358,52
	Section d'investissement	1 025 024,74 =B+D+F	832 249,41 =H+J+L	-192 775,33
	TOTAL CUMULE	1 874 911,37 =A+B+C+D+E+F	1 741 494,56 =G+H+I+J+K+L	-133 416,81

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir, en dehors de la présence de Madame la Présidente :

- Prendre acte du Compte Administratif 2021 de ce Budget annexe ;
- Constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par M. le Comptable de la Communauté de Communes.

•46 voix POUR
•0 voix CONTRE
•0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-090

Compte administratif 2021 - budget annexe ZA Les Nauzes située à GRISOLLES

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2021.04.20 - 94 du 20 avril 2021, portant adoption du Budget Primitif Annexe « ZA LES NAUZES » 2021 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « ZA LES NAUZES » 2021, présenté par M. le Comptable ;

Vu le Compte Administratif du Budget annexe « ZA LES NAUZES » 2021, établi par Mme la Présidente ;

Considérant que le Compte Administratif retrace l'ensemble des mouvements de l'exercice, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2021,

Vu les résultats du Compte Administratif 2021, relatif à ce Budget annexe, suivants :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00	0,00
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2020	Report en section de fonctionnement (002)	C (Si déficit)	I 0,00 (Si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (Si déficit)	6 372,80 (Si excédent)	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		0,00 =A+B+C+D	6 372,80 =G+H+I+J	6 372,80
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2021	0,00 =E+F	0,00 =K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	0,00 =A+C+E	0,00 =G+I+K	0,00
	Section d'investissement	0,00 =B+D+F	6 372,80 =H+J+L	6 372,80
	TOTAL CUMULE	0,00 =A+B+C+D+E+F	6 372,80 +G+H+I+J+K+L	6 372,80

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir, en dehors de la présence de Madame la Présidente :

- Prendre acte du Compte Administratif 2021 de ce Budget annexe ;
- Constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par M. le Comptable de la Communauté de Communes.

•46 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-091

Compte administratif 2021 - budget annexe ZA Les Barthes située à VERDUN SUR GARONNE

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2021.04.20 – 92 du 20 avril 2021, portant adoption du Budget Primitif Annexe «ZA LES BARTHES » 2021 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe «ZA LES BARTHES » 2021, présenté par M. le Comptable ;

Vu le Compte Administratif du Budget annexe « ZA LES BARTHES » 2021, établi par Mme la Présidente ;

Considérant que le Compte Administratif retrace l'ensemble des mouvements de l'exercice, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2021,

Vu les résultats du Compte Administratif 2021, relatif à ce Budget annexe, suivants :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 0,00	3 283,00	3 283,00
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00	0,00
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2020	Report en section de fonctionnement (002)	C (Si déficit)	I 14 132,00 (Si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (Si déficit)	(Si excédent)	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		0,00 =A+B+C+D	17 415,00 =G+H+I+J	17 415,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2021	0,00 =E+F	0,00 =K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	0,00 =A+C+E	17 415,00 =G+I+K	17 415,00
	Section d'investissement	0,00 =B+D+F	0,00 =H+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE	0,00 =A+B+C+D+E+F	17 415,00 +G+H+I+J+K+L	17 415,00

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir, en dehors de la présence de Madame la Présidente :

- Prendre acte du Compte Administratif 2021 de ce Budget annexe ;
- Constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par M. le Comptable de la Communauté de Communes.

•46 voix POUR

- 0 voix CONTRE
- 0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-092

Compte administratif 2021- budget annexe ZA La Faouquette située à VERDUN SUR GARONNE

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2021.04.20 – 93 du 20 avril 2021, portant adoption du Budget Primitif Annexe «ZA LA FAOUQUETTE » 2021 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe «ZA LA FAOUQUETTE » 2021, présenté par M. le Comptable ;

Vu le Compte Administratif du Budget annexe « ZA LA FAOUQUETTE » 2021, établi par Mme la Présidente ;

Considérant que le Compte Administratif retrace l'ensemble des mouvements de l'exercice, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2021,

Vu les résultats du Compte Administratif 2021, relatif à ce Budget annexe, suivants :

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	343 048,58	G	344 538,57	1 489,99
	Section d'investissement	B	385 150,30	H	672 935,46	287 785,16
		+		+		
REPORTS DE L'EXERCICE 2020	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	2 611,12	
			(Si déficit)		(Si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	526 702,28		0,00	
			(Si déficit)		(Si excédent)	
		=		=		
	TOTAL (réalisations + reports)		1 254 901,16		1 020 085,15	-234 816,01
			=A+B+C+D		=G+H+I+J	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00	
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2021		0,00		0,00	
			=E+F		=K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		343 048,58		347 149,69	4 101,11
			=A+C+E		=G+I+K	
	Section d'investissement		911 852,58		672 935,46	-238 917,12
			=B+D+F		=H+J+L	
	TOTAL CUMULE		1 254 901,16		1 020 085,15	-234 816,01
			=A+B+C+D+E+F		+G+H+I+J+K+L	

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir, en dehors de la présence de Madame la Présidente :

- Prendre acte du Compte Administratif 2021 de ce Budget annexe ;
- Constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par M. le Comptable de la Communauté de Communes.

•46 voix POUR
 •0 voix CONTRE
 •0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-093

Compte administratif 2021 - budget annexe ZA Arnautoux située à BOURRET

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2021.04.20 - 75 du 20 avril 2021, portant adoption du Budget Primitif Annexe «ZA ARNAUTOUX » 2021 ;

Vu la délibération n° 2021.11.25 - 211 du 25 novembre 2021, portant adoption de la Décision Modificative n°1 au Budget Primitif Annexe «ZA ARNAUTOUX » 2021 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe «ZA ARNAUTOUX » 2021, présenté par M. le Comptable ;

Vu le Compte Administratif du Budget annexe « ZA ARNAUTOUX » 2021, établi par Mme la Présidente ;

Considérant que le Compte Administratif retrace l'ensemble des mouvements de l'exercice, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2021,

Vu les résultats du Compte Administratif 2021, relatif à ce Budget annexe, suivants :

	DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION
Section de fonctionnement	A	190 466,63	G	191 080,63	614,00
Section d'investissement	B	197 073,72	H	183 570,03	-13 503,69
		+		+	
Report en section de fonctionnement (002)	C	15 404,37 (Si déficit)	I		(Si excédent)
Report en section d'investissement (001)	D		J	61 420,42 (Si excédent)	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		402 944,72 =A+B+C+D		436 071,08 =G+H+I+J	33 126,36
Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00	
Section d'investissement	F	0,00	L	0,00	
TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2021		0,00 =E+F		0,00 =K+L	

Section de fonctionnement	205 871,00 =A+C+E	191 080,63 =G+I+K	-14 790,37
Section d'investissement	197 073,72 =B+D+F	244 990,45 =H+J+L	47 916,73
TOTAL CUMULE	402 944,72 =A+B+C+D+E+F	436 071,08 +G+H+I+J+K+L	33 126,36

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir, en dehors de la présence de Madame la Présidente :

- Prendre acte du Compte Administratif 2021 de ce Budget annexe ;
- Constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par M. le Comptable de la Communauté de Communes.

•46 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-094

Compte administratif 2021 - budget annexe Production et vente d'électricité

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2021.04.20 - 96 du 20 avril 2021, portant adoption du Budget Primitif Annexe « Production et vente d'électricité » 2021 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « Production et vente d'électricité » 2021, présenté par Mme la Comptable ;

Vu le Compte Administratif du Budget annexe « Production et vente d'électricité » 2021, établi par Mme la Présidente ;

Considérant que le Compte Administratif retrace l'ensemble des mouvements de l'exercice, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2021,

Vu les résultats du Compte Administratif 2021, relatif à ce Budget annexe, suivants :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 4 314,00	5 272,65	958,65
	Section d'investissement	B 0,00	H 4 314,00	4 314,00
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2020	Report en section d'exploitation	C 0,00 (Si déficit)	I 699,10 (Si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (Si déficit)	4 062,00 (Si excédent)	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		4 314,00 =A+B+C+D	14 347,75 =G+H+I+J	10 033,75
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2021	0,00 =E+F	0,00 =K+L	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	4 314,00 =A+C+E	5 971,75 =G+I+K	1 657,75
	Section d'investissement	0,00 =B+D+F	8 376,00 =H+J+L	8 376,00
	TOTAL CUMULE	4 314,00 =A+B+C+D+E+F	14 347,75 +G+H+I+J+K+L	10 033,75

Au vu de ces éléments, il est demandé au Conseil Communautaire, en dehors de la présence de Madame la Présidente de bien vouloir :

- Prendre acte du Compte Administratif 2021 de ce Budget annexe ;
- Constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par Monsieur le Comptable de la Communauté de Communes.

•46 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

Retour de Madame la Présidente en séance.

Délibération n° 2022.04.14-095

Affectation des résultats 2021 - budget principal

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération arrêtant les résultats du compte administratif 2021 « Budget Principal »,

Considérant que le résultat peut être défini comme étant la différence entre les titres de recettes et les mandats émis d'une part, les restes à réaliser en investissement (pas de restes à réaliser en section de fonctionnement), et les résultats antérieurs d'autre part.

A la clôture de l'exercice 2021, les résultats cumulés sont les suivants :

Déficit d'investissement	- 3 020 721.62 €
Excédent de Fonctionnement	+ 6 191 720.19 €
Résultat excédentaire global de clôture	+ 3 170 998.57 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

Restes à réaliser - Dépenses	2 194 863.15 €
Restes à réaliser - Recettes	1 788 857.33 €
Restes à réaliser - Solde (Déficit)	- 406 005.82 €

Ce qui représente un besoin de financement total de la section d'investissement d'un montant de **3 426 727.44 €**

L'excédent de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil communautaire :

- Soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement
- Soit en réserve pour assurer le financement de déficit de la section d'investissement

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Affecter les résultats de l'exercice 2021 comme suit :
 - Investissement - recettes - Compte 1068 : 3 426 727.44 €
 - Fonctionnement - recettes - Compte 002 : 2 764 992.75 €

•47 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-096

Affectation des résultats 2021 - budget annexe de l'Office du Tourisme

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération arrêtant les résultats du compte administratif 2021 « Budget Principal »,

Considérant que le résultat peut être défini comme étant la différence entre les titres de recettes et les mandats émis d'une part, les restes à réaliser en investissement (pas de restes à réaliser en section de fonctionnement), et les résultats antérieurs d'autre part.

A la clôture de l'exercice 2021, les résultats cumulés sont les suivants :

Déficit d'investissement	- 951.00 €
Excédent de Fonctionnement	+ 78 595.98 €
Résultat excédentaire global de clôture	+ 77 644.98 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

Restes à réaliser - Dépenses	0.00 €
Restes à réaliser - Recettes	0.00 €
Restes à réaliser - Solde (Déficit)	0.00 €

Ce qui représente un besoin de financement total de la section d'investissement d'un montant de **951.00 €**

L'excédent de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil communautaire :

- Soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement
- Soit en réserve pour assurer le financement de déficit de la section d'investissement

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Affecter les résultats de l'exercice 2021 comme suit :
 - Investissement - recettes - Compte 1068 : 951.00 €
 - Fonctionnement - recettes - Compte 002 : 77 644.98 €

•47 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-097

Affectation des résultats 2021 - budget annexe assainissement non collectif

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération arrêtant les résultats du compte administratif 2021 « Budget Principal »,

Considérant que le résultat peut être défini comme étant la différence entre les titres de recettes et les mandats émis d'une part, les restes à réaliser en investissement (pas de restes à réaliser en section de fonctionnement), et les résultats antérieurs d'autre part.

A la clôture de l'exercice 2021, les résultats cumulés sont les suivants :

Déficit d'investissement	- 6 251.72 €
Excédent de Fonctionnement	+ 126.27 €
Résultat excédentaire global de clôture	- 6 125.45 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

Restes à réaliser - Dépenses	495.30 €
Restes à réaliser - Recettes	€
Restes à réaliser - Solde (Déficit)	- 495.30 €

Ce qui représente un besoin de financement total de la section d'investissement d'un montant de **6 747.02 €**

L'excédent de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil communautaire :

- Soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement
- Soit en réserve pour assurer le financement de déficit de la section d'investissement

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Affecter les résultats de l'exercice 2021 comme suit :
 - Investissement - recettes - Compte 1068 : 126.27 €
 - Fonctionnement - recettes - Compte 002 : 0.00 €

•47 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-098

Provisions pour créances douteuses - Budget Principal 2022

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la constitution de provision pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence.

Il est précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à partir d'informations communiquées par le comptable. La notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recettes de plus de deux ans. Le taux minimum de provision pour créances douteuses est de 15 %.

La comptabilisation des dotations aux provisions de créances douteuses repose sur des écritures semi-budgétaires (droit commun) par utilisation en dépenses du compte 6817.

Monsieur le comptable de la Trésorerie de Moissac demande la budgétisation de ces opérations au vu de l'état des restes à recouvrer au 31/12/2020 et de l'état d'anomalies des contrôles comptables automatisé d'Hélios. Le montant de ces créances s'élève au 31/12/2020 à 173 081.57 €.

Au vu de ces éléments, Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Constituer une provision de 15 % des restes à recouvrer au 31/12/2020 soit un montant de 25 963 € au compte 6817 au titre des créances douteuses et de prévoir le montant sur le BP Principal 2022.

•47 voix POUR
 •0 voix CONTRE
 •0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-099

Autorisation de Programme/Crédit de paiement pour l'opération de restructuration de la base de loisirs Saint Sardos

Rapporteur : Marie-Christine COULON

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu les instructions budgétaires et comptables ;*

L'instruction budgétaire et comptable M14 permet, par dérogation du principe de l'annualité budgétaire, de mettre en œuvre la procédure d'Autorisation de Programme qui est un instrument de gestion budgétaire, permettant à la collectivité de ne pas faire supporter sur le budget d'un exercice l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais seules des dépenses à régler au cours de l'exercice.

Cette procédure se compose :

- d'autorisations de programme qui constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.
- des crédits de paiement qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. La situation des autorisations d'engagement et de programme ainsi que des crédits de paiement y afférents donne lieu à un état récapitulatif joint aux documents budgétaires. Le vote de l'autorisation de programme (AP) est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement (CP) et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

L'évaluation ci-dessous de cette opération résulte d'une estimation de l'enveloppe financière affectée à l'aménagement global du site (travaux + 10 % études MOE, autres prestations intellectuelles...) voté par délibération n° 2021.05.06 - 117 en date du 06 mai 2021.

Cette enveloppe financière sera réajustée lors de la validation de l'avant- projet définitif.

NUMERO	INTITULE	MONTANT AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024

2022 - 01	Restructuration de la base de Loisirs Saint Sardos	3 856 800	476 151	2 366 455	1 014 194
-----------	--	-----------	---------	-----------	-----------

FINANCEMENT PREVISIONNEL	MONTANT
FCTVA(16.404 %)	632 669.00
Subventions prévisionnelles	900 000.00
Autofinancement/emprunt	2 324 131.00

Au vu de ces éléments, Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Créer et approuver l'autorisation de programme pluriannuelle « Restructuration de la base de loisirs Saint Sardos » et les crédits de paiements afférents.

•47 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-100

Vote du taux des taxes intercommunales 2022

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Après avoir rappelé les bases et taux des taxes adoptés précédemment par l'assemblée :

	Bases effectives 2017	Taux 2017	Bases effectives 2018	Taux 2018	Bases effectives 2019	Taux 2019	Bases effectives 2020	Taux 2020	Bases effectives 2021	Taux 2021
Taxe Habitation	39 857 338	3,84%	39 722 398	4,22%	40 226 000	4,30%	41 278 820		1 709 289	
Taxe Foncière (Bâti)	31 275 400	4,25%	31 819 964	4,68%	33 481 963	4,77%	36 942 497	4,77%	33 976 603	4,77%
Taxe Foncière (non Bâti)	1 328 520	18,01%	1 316 519	19,81%	1 283 883	20,21%	1 295 029	20,21%	1 294 410	20,21%
CFE	10 238 804	32,00%	10 631 770	32,05%	13 366 521	32,57%	12 725 245	32,57%	11 298 807	32,57%
S/TOTAL	82 700 062		83 490 651		88 358 367		92 241 591		48 279 109	

A partir de 2021, les EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales et sont compensés par une fraction de TVA nationale, qui évoluera à partir de 2022 comme le produit de la TVA nationale ; ce produit s'élève à 1 858 584 € pour l'année 2022 contre 1 800 799 € en 2021. Une revalorisation sera effectuée en fonction de l'évolution de la TVA nationale entre 2021 et 2022.

Compte tenu de ces éléments et des charges prévues au Budget 2022, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- fixer les taux des taxes, comme suit :

	Bases prévisionnelles 2022	Taux 2022
Taxe Foncière (Bâti)	35 754 000	4,77%
Taxe Foncière (non Bâti)	1 335 000	20,21%
Cotisation Foncière des entreprises	12 255 000	32,57%
S/TOTAL	49 344 000	

- 47 voix POUR
- 0 voix CONTRE
- 0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-101

Vote de la taxe GEMAPI 2022

Rapporteur : Marie-Christine COULON

*Vu le Code Général de Collectivités Territoriales ;
Vu le Code des Impôts et notamment son article 1530 bis ;*

Le Conseil Communautaire a institué, par délibération n°2019.09.26 – 206 du 26 septembre 2019, la taxe GEMAPI.

Cette taxe rentre dans la catégorie des recettes fiscales et les dispositions de sa mise en œuvre, sont codifiées à l'article 1530 bis du Code Général des Impôts.

Il est rappelé que le produit de cette taxe doit être affecté exclusivement à l'exercice de la compétence.

Une circulaire de septembre 2014 précise que le produit voté doit couvrir le coût prévisionnel annuel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence, y compris, pour information, le remboursement en capital et en intérêts de la dette, le coût de renouvellement des équipements, les frais d'études engagés ainsi que les amortissements des biens corporels acquis.

Considérant que le produit maximal attendu de la taxe GEMAPI doit être plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI par la Communauté de communes dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant soit un montant de 1 707 760 euros pour l'année 2022 (Population INSEE 2021 : 42 694 habitants).

Considérant que le montant de l'autofinancement prévu au budget 2022 est de 250 000 € ;

Considérant que ce produit sera réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation

et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procurées l'année précédente,

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Arrêter le produit de cette taxe à 250 000 euros pour l'année 2022.

•47 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-102

Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe de l'Office de Tourisme

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le budget annexe se traduit essentiellement par le poids des frais de personnel affecté à ce service, et ne perçoit que des recettes accessoires ne permettant pas l'équilibre,

Au vu de ces éléments, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir ;

- Prendre en charge dans le budget principal de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, le versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe « Office du Tourisme » d'un montant de 256 469.02 € (deux cent cinquante- six mille quatre cent soixante-neuf euros et deux cts).

•47 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-103

Rapport égalité femmes hommes 2021

Rapporteur : Marie-Claude NEGRE

Vu les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 du CGCT ;

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

L'article L 2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « *Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le*

maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.... Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de Coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants. »

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par décret n°2015-761 du 24 juin 2015.

Il appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Au-delà de l'état des lieux, il doit également comporter « *un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et (il) décrit les orientations pluriannuelles.* »

Il présente également les politiques menées par la CCGSTG sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes ci-joint est présenté préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice.

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2022.

•47 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-104

Adoption du budget principal 2022

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2022-03.24-047 du 24 mars 2022, portant présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2022 ;

Le Budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la Communauté de Communes.

Il est établi en section de fonctionnement et section d'investissement tant en recettes qu'en dépenses.

Le Budget Primitif Principal 2022 est divisé en chapitres et en articles, dans les conditions déterminées par l'instruction comptable M14.

Considérant que la Présidente a présenté préalablement au débat sur le projet de Budget 2022, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,

Considérant qu'au cours de la séance du 24 mars 2022, un rapport sur les orientations budgétaires 2022 a été présenté et qu'un débat s'est tenu en conseil communautaire,

Considérant que le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2022 a été mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes, afin que chacun puisse en prendre connaissance,

Considérant que les membres du Conseil Communautaire ont été destinataires de la présentation générale et article par article du projet de Budget 2022 et de ces budgets annexes, ainsi que les annexes de la dette, et du personnel, et qu'ils ont été invités à prendre connaissance de tous les documents budgétaires et annexes, au siège de la Communauté de Communes conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil Communautaire,

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif Principal 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Opérations de l'exercice
011	Charges à caractère général	3 163 748,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 749 515,25
014	Atténuations de produits	4 176 919,00
65	Autres charges de gestion courante	891 579,00
66	Charges financières	141 177,70
67	Charges exceptionnelles	261 469,02
68	Dotations provisions semi-budgétaires	78 364,00
022	Dépenses imprévues	681 801,71
023	Virement à la Section d'Investissement	2 935 590,18
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	775 317,35
Total des dépenses de FCT		18 855 481,21
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Opérations de l'exercice
013	Atténuations de charges	100 000,00
70	Produits de services, du domaine ...	470 490,00
73	Impôts et taxes	10 996 308,00
74	Dotations et participations	4 439 371,52
75	Autres produits de gestion courante	8 000,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	52 401,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 917,94
002	Résultat reporté ou anticipé	2 764 992,75
Total des recettes de Fonctionnement		18 855 481,21

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser 2021	Opérations de l'exercice	Total

16	Emprunts et dettes assimilées		644 236,60	644 236,60
165	Dépôts et cautionnements reçus		600,00	600,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	365 059,18	388 765,00	753 824,18
204	Subventions d'équipement versées	12 500,00	273 926,45	286 426,45
21	Immobilisations corporelles	115 173,81	433 888,00	549 061,81
23	Immobilisations en cours	1 702 130,16	1 089 800,00	2 791 930,16
	Opérations d'équipement	0,00	2 922 536,00	2 922 536,00
27	Autres immobilisations financières		939 649,93	939 649,93
45	Opérations pour compte de tiers		80 532,00	80 532,00
020	Dépenses imprévues		200 000,00	200 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections		13 917,94	13 917,94
001	Résultat reporté ou anticipé		3 020 721,62	3 020 721,62
Total des dépenses d'Investissement		2 194 863,15	10 008 573,54	12 203 436,69

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Restes à réaliser 2021	Opérations de l'exercice	Total
10	Dotations, fds divers et réserves		938 909,01	938 909,01
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		3 426 727,44	3 426 727,44
13	Subventions d'investissement	1 788 857,33	1 410 555,00	3 199 412,33
16	Emprunts et dettes assimilées		800 000,00	800 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		600,00	600,00
27	Autres immobilisations financières		41 348,38	41 348,38
45	Opérations pour compte de tiers		80 532,00	80 532,00
021	Virement de la Section de Fonctionnement		2 935 590,18	2 935 590,18
024	Produits des cessions		5 000,00	5 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections		775 317,35	775 317,35
Total des recettes d'Investissement		1 788 857,33	10 414 579,36	12 203 436,69

Considérant que les conseillers communautaires ont reçu en annexe à la présente avec la convocation à la séance, la présentation réglementaire du budget 2022 et ses annexes,

Au vu de ces éléments, Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Adopter le Budget Primitif Principal 2022 tel que présenté.

•47 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-105

Provisions pour créances douteuses - budget déchets 2022

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la constitution de provision pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence.

Il est précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé à partir d'informations communiquées par le comptable. La notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recettes de plus de deux ans. Le taux minimum de provision pour créances douteuses est de 15 %.

La comptabilisation des dotations aux provisions de créances douteuses repose sur des écritures semi-budgétaires (droit commun) par utilisation en dépenses du compte 6817.

Monsieur le comptable de la Trésorerie de Moissac demande la budgétisation de ces opérations au vu de l'état des restes à recouvrer au 31/12/2020 et de l'état d'anomalies des contrôles comptables automatisé d'Hélios. Le montant de ces créances s'élève au 31/12/2020 à 30 317.53 €.

Au vu de ces éléments, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Constituer une provision de 15 % des restes à recouvrer au 31/12/2020 soit un montant de 4 548 € au compte 6817 au titre des créances douteuses et de prévoir le montant sur le BP Principal 2022.

•47 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-106

Vote de la TEOM

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Il est rappelé au Conseil Communautaire que depuis la fusion, la Communauté de Communes est décomposée en 2 zones de perception de la TEOM :

- Une zone correspondant à la partie du territoire qui était gérée en régie par l'ex-Communauté de Communes du Territoire de Grisolles et Villebrumier, et par les communes adhérentes du SIEEOM
- Une zone correspondant aux communes de l'ex-Communauté de Communes Garonne Canal.

Pour rappel, les taux de la TEOM votés depuis 2017 sont les suivants :

	Bases prévisionnelles				
	2017	2018	2019	2020	2021

Territoire Ex-CCTGV et Ex-CCPGG -Communes adhérentes au SIEEOM Zone 1	20 943 763	21 778 214	22 495 894	23 179 275	23 916 805
taux	12,50%	12,50%	11,00%	11,00%	11,00%
Territoire Ex-CCGC - Zone 2	8 744 561	8 258 380	7 591 249	7 591 249	8 041 233
taux	10,30%	10,30%	10,00%	10,00%	10,00%

Au vu de ces éléments, et compte tenu des charges prévues en 2022 au Budget « Déchets ménagers », il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Fixer les taux de la TEOM suivants :

	Bases prévisionnelles 2022	Taux 2022
Zone 1	25 009 343	13,30%
Zone2	8 515 457	13,30%
Total	33 524 800	

•46 voix POUR

•1 voix CONTRE (*M. Alfred MARTY*)

•0 ABSTENTION

Madame la Présidente indique que la société DRIMM a considérablement augmenté ses coûts de traitement. A ce constat, s'ajoute la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) et des prix du carburant. Elle précise que la Communauté de communes mène une étude pour revoir les prestations et les tournées. Des améliorations sont inévitables pour faire face aux difficultés rencontrées par ce budget.

Elle ajoute que l'intercommunalité avait, en 2019, baissé cette taxe en raison d'un excédent important.

M. MOIGNARD fait savoir que ce même phénomène est constaté sur le plan national. Il estime qu'il s'agit d'un sujet qu'il faut suivre de très près. Il faudra trouver des solutions pour faire face aux diverses augmentations et sensibiliser la population aux déchets.

Mme la Présidente précise que l'ensemble des collectivités ont les mêmes préoccupations. Avec M. BELLOC, elle porte ce sujet à l'échelle départementale afin qu'il y ait une réflexion commune.

Mme UCAY souhaite connaître la raison de cette hausse de 2.30%.

Mme la Présidente répond que la Communauté de communes avait prévu une augmentation plus conséquente, mais elle l'a revue légèrement à la baisse. Cette hausse permet juste d'équilibrer le budget.

Délibération n° 2022.04.14-107

Adoption du budget annexe déchets ménagers 2022

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « déchets ménagers » 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	3 291 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 104 768,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00
66	Charges financières	19 630,78
67	Charges exceptionnelles	90 000,33
68	Dotations provisions semi-budgétaires	17 674,00
022	Dépenses imprévues	78 017,40
023	Virement à la Section d'Investissement	53 044,66
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	678 218,85
Total des dépenses de Fonctionnement		6 332 664,02

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Propositions nouvelles
013	Atténuations de charges	130 000,00
70	Produits de services, du domaine ...	645 000,00
73	Impôts et taxes	4 458 798,40
74	Dotations et participations	753 772,92
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	13 126,00
002	Résultat reporté ou anticipé	331 966,70
Total des recettes de Fonctionnement		6 332 664,02

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Restes à réaliser 2021	Propositions nouvelles	Total
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)			0,00
204	Subventions d'équipement versées			0,00
21	Immobilisations corporelles	924 821,98	1 044 000,00	1 968 821,98
23	Immobilisations en cours	50 553,02	592 000,00	642 553,02
16	Emprunts et dettes assimilées		136 470,16	136 470,16
020	Dépenses imprévues		44 158,16	44 158,16
Total des dépenses d'investissement		975 375,00	1 816 628,32	2 792 003,32
RECETTES D'INVESTISSEMENT		Restes à réaliser 2021	Propositions nouvelles	Total
13	Subventions d'investissement		190 096,00	190 096,00
16	Emprunts et dettes assimilées			0,00
10	Dotations, fds divers et réserves		253 605,00	253 605,00
021	Virement de la Section de Fonctionnement		53 044,66	53 044,66

024	Produits des cessions		678 218,85	678 218,85
040	Opérations d'ordre entre section			0,00
001	Résultat reporté ou anticipé		1 617 038,81	1 617 038,81
Total des recettes d'investissement		0,00	2 792 003,32	2 792 003,32

Considérant que les conseillers communautaires ont reçu en annexe à la présente avec la convocation à la séance, la présentation réglementaire de ce budget annexe 2022, et ses annexes,

Au vu de ces éléments, Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Adopter le Budget annexe « Déchets Ménagers » 2022 tel que présenté.

•47 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

Mme GRANDO est surprise qu'il n'y ait plus de ramassage des déchets verts.

M. BEQ confirme l'arrêt de la collecte des déchets verts en porte à porte sur les communes de Aucamville, Saint Sardos et Mas Grenier dans le but d'harmoniser le territoire. Il est prévu qu'une communication soit faite sur ce sujet. Il ajoute qu'il y a de plus en plus de déchets verts déposés en déchetterie et que leur traitement coûte cher.

Mme GRANDO ajoute qu'il aurait fallu que cette information soit communiquée aux mairies et élus.

M. BEQ reconnaît que la communication ne s'est pas faite comme cela était prévu.

Mme la Présidente explique avoir demandé qu'une communication soit faite sur ce sujet.

M. ESTANOVE confirme que la commune de Mas Grenier est dans la même situation.

Mme la Présidente rappelle que les 3 communes concernées sont présentes à la commission Déchets, où ce sujet a été évoqué. Il appartient aussi aux représentants des communes qui siègent dans les commissions intercommunales de faire remonter les informations auprès de leur conseil municipal.

M. ASTOUL demande si, une fois le broyage effectué, il n'est pas possible de mettre le broyat gratuitement à la disposition des habitants afin qu'ils puissent s'en servir comme paillage.

M. BEQ répond que cela est envisageable. Cependant, cela crée plusieurs risques pour l'intercommunalité : d'une part que le prestataire APAG augmente ses tarifs car il utilise le broyat ; et d'autre part qu'il y ait une hausse du stockage si la population ne vient pas en chercher. L'idéal serait que les habitants fassent appel au service de broyage à domicile et garde leur broyat.

M. SOURSAC demande si la Communauté de communes ne peut pas envisager la gratuité de ce service afin d'attirer davantage de personnes.

Mme la Présidente n'est pas favorable à la gratuité de tous les services.

Adoption du budget annexe Office de Tourisme 2022

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « Office de Tourisme » 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	139 540,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	162 240,00
65	Autres charges de gestion courante	7 000,00
023	Virement à la Section d'Investissement	27 334,00
Total des dépenses de Fonctionnement		336 114,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Propositions nouvelles
70	Produits de services, du domaine ...	2 000,00
74	Dotations et participations	256 469,02
002	Résultat reporté ou anticipé	77 644,98
Total des recettes de Fonctionnement		336 114,00

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Propositions nouvelles	Total
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	31 000,00	31 000,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00
21	Immobilisations corporelles	3 000,00	3 000,00
23	Immobilisations en cours		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
001	Résultat reporté ou anticipé	951,00	951,00
040	Opérations d'ordre entre sections		0,00
020	Dépenses imprévues		0,00
Total des dépenses d'investissement		34 951,00	34 951,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		Propositions nouvelles	Total
13	Subventions d'investissement	6 666,00	6 666,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
10	Dotations, fds divers et réserves		0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	951,00	951,00
024	Produits des cessions		0,00
021	Virement de la Section de Fonctionnement		0,00
001	Résultat reporté ou anticipé		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	27 334,00	27 334,00
Total des recettes d'investissement		34 951,00	34 951,00

Considérant que les conseillers communautaires ont reçu en annexe à la présente avec la convocation à la séance, la présentation réglementaire de ce budget annexe 2022 et ses annexes,

Au vu de ces éléments, Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Adopter le Budget annexe « Office de Tourisme » 2022 tel que présenté.

•47 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-109

Adoption du budget annexe Assainissement non collectif 2022

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « Assainissement Non Collectif » 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	19 665,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	62 882,00
65	Autres charges de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles	4 000,00
022	Dépenses imprévues	
023	Virt à la Section d'Investissement	4 672,75
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 965,00
002	Résultat reporté ou anticipé	
TOTAL		98 184,75
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Propositions nouvelles
70	Produits de services, du domaine	92 680,00
74	Dotations et participations	4 487,75
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 017,00
002	Résultat reporté ou anticipé	
TOTAL		98 184,75

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Restes à réaliser 2021	Propositions nouvelles	Total
45..	Total des opé. Pour le compte de tiers			12 600,00
20	Immobilisations incorporelles		2 000,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles	495,30	2 000,00	2 495,30
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 017,00	1 017,00
001	Solde d'exécution reporté		6 251,72	6 251,72
TOTAL		495,30	11 268,72	24 364,02
RECETTES D'INVESTISSEMENT		Restes à réaliser 2021	Propositions nouvelles	Total
45..	Total des opé. Pour le compte de tiers			12 600,00
1068	Affectation en réserves			126,27
168751	Autres dettes- GFP de rattachement			
021	Virement de la Section de Fonctionnement		4 672,75	4 672,75
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		6 965,00	6 965,00
001	Solde d'exécution reporté		126,27	
TOTAL		0,00	11 764,02	24 364,02

Considérant que les conseillers communautaires ont reçu en annexe à la présente avec la convocation à la séance, la présentation réglementaire de ce budget annexe 2022, et ses annexes,

Au vu de ces éléments, Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Adopter le Budget annexe « Assainissement Non Collectif » 2022 tel que présenté.

•47 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-110

Adoption du budget annexe ZAC Grand Sud Logistique 2022

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « ZAC Grand Sud Logistique » 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	7 965 679,00
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	516 732,00
67	Charges exceptionnelles	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 469 438,38
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	571 932,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00
023	Virement à la section d'investissement	2 879 164,78
002	Résultat reporté ou anticipé	
TOTAL		29 452 946,16

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70	Produits de services, du domaine ...	6 339 934,00
75	Autres produits de gestion courante	
77	Produits exceptionnels	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 952 874,64
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	571 932,00
002	Résultat reporté ou anticipé	588 205,52
TOTAL		29 452 946,16

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
		RAR 2021	BP 2022	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées		11 923 521,98	11 923 521,98
020	Dépenses imprévues			0,00
040	Opérations d'ordre entre sections		21 952 874,64	21 952 874,64
001	Résultat reporté ou anticipé		2 085 697,60	2 085 697,60
TOTAL		0,00	35 962 094,22	35 962 094,22
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
		RAR 2021	BP 2022	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00	13 613 491,06	15 613 491,06
021	Virement de la section de fonctionnement		2 879 164,78	2 879 164,78
040	Opérations d'ordre entre sections		17 469 438,38	17 469 438,38
001	Résultat reporté ou anticipé			0,00
TOTAL		2 000 000,00	33 962 094,22	35 962 094,22

Considérant que les conseillers communautaires ont reçu en annexe à la présente avec la convocation à la séance, la présentation réglementaire de ce budget annexe 2022 et ses annexes,

Au vu de ces éléments, Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Adopter le Budget annexe « ZAC Grand Sud Logistique » 2022 tel que présenté.

•47 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-111

Adoption du budget annexe STEPS ZAC GSL 2022

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « STEP ZAC GSL » 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	34 635,00

012	Charges de personnel et frais assimilés	10 100,00
66	Charges financières	2 655,64
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 257,00
002	Résultat reporté ou anticipé	21 239,86
TOTAL		89 887,50
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70	Produits de services, du domaine ...	36 000,00
74	Subvention d'exploitation	53 887,50
TOTAL		89 887,50

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
16	Emprunts et dettes assimilées	48 774,43
21	Immobilisations corporelles	68 569,38
23	Immobilisations en cours	
TOTAL		117 343,81
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
16	Emprunts et dettes assimilées	25 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	21 257,00
001	Résultat reporté ou anticipé	71 086,81
TOTAL		117 343,81

Considérant que les conseillers communautaires ont reçu en annexe à la présente avec la convocation à la séance, la présentation réglementaire de ce budget annexe 2022 et ses annexes,

Au vu de ces éléments, Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Adopter le Budget annexe « STEP ZAC GSL » 2022 tel que présenté.

•47 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-112

Adoption du budget annexe ZA Les Palanques (BESSENS) 2022

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « ZA LES PALANQUES » 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	11 566,48
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	42 500,00

040	Opérations d'ordre entre sections	33 570,57
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00
002	Résultat reporté ou anticipé	3 158,95
TOTAL		90 796,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70	Produits de services, du domaine ...	81 450,00
74	Dotations et participations	9 346,00
75	Autres produits de gestion courante	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00
002	Résultat reporté ou anticipé	
TOTAL		90 796,00

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
16	Emprunts et dettes assimilées	23 622,02
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00
001	Résultat reporté ou anticipé	9 948,55
TOTAL		33 570,57
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
16	Autres immobilisations financières	
040	Opérations d'ordre entre sections	33 570,57
001	Résultat reporté ou anticipé	
TOTAL		33 570,57

Considérant que les conseillers communautaires ont reçu en annexe à la présente avec la convocation à la séance, la présentation réglementaire de ce budget annexe 2022 et ses annexes,

Au vu de ces éléments, Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Adopter le Budget annexe « ZA LES PALANQUES » 2022 tel que présenté.

•47 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-113

Adoption du budget annexe ZA La Mouscane (MONTECH) 2022

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « ZA LA MOUSCANE » 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	73 000,00
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	3 324,79
023	Virt à la Section d'Investissement	59 358,52
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	835 975,28
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	3 324,79
002	Résultat reporté ou anticipé	
TOTAL		974 983,38
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70	Produits de services, du domaine ...	64 500,00
74	Dotations, Subventions et Participations	
75	Autres produits de gestion courante	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	847 800,07
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	3 324,79
002	Résultat reporté ou anticipé	59 358,52
TOTAL		974 983,38

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
16	Emprunts et dettes assimilées	144 090,07
040	Opérations d'ordre entre sections	847 800,07
041	Opérations patrimoniales	
001	Résultat reporté ou anticipé	192 775,33
TOTAL		1 184 665,47
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
16	Emprunts et dettes assimilées	289 331,67
021	Virement de la Section de Fonctionnement	59 358,52
040	Opérations d'ordre entre sections	835 975,28
001	Résultat reporté ou anticipé	
TOTAL		1 184 665,47

Considérant que les conseillers communautaires ont reçu en annexe à la présente avec la convocation à la séance, la présentation réglementaire de ce budget annexe 2022 et ses annexes,

Au vu de ces éléments, Il demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Adopter le Budget annexe « ZA LA MOUSCANE » 2022 tel que présenté.

•47 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-114

Adoption du budget annexe ZA Les Nauzes (GRISOLLES) 2022

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « ZA LES NAUZES » 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	8 200,00
65	Autres charges de gestion courante	
023	Virement à la section d'investissement	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	361 127,20
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	6 500,00
TOTAL		375 827,20
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70	Produits de services, du domaine ...	
75	Autres produits de gestion courante	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	6 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	369 327,20
TOTAL		375 827,20

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
16	Emprunts et dettes assimilées	
020	Dépenses imprévues	
040	Opérations d'ordre entre sections	369 327,20
001	Résultat reporté ou anticipé	
TOTAL		369 327,20
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
16	Emprunts et dettes assimilées	1 827,20
021	Virement de la section de fonctionnement	
040	Opérations d'ordre entre sections	361 127,20
001	Résultat reporté ou anticipé	6 372,80
TOTAL		369 327,20

Considérant que les conseillers communautaires ont reçu en annexe à la présente avec la convocation à la séance, la présentation réglementaire de ce budget annexe 2022 et ses annexes,

Au vu de ces éléments, Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Adopter le Budget annexe « ZA LES NAUZES » 2022 tel que présenté.

•47 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-115

Adoption du budget annexe ZA Les Barthes (VERDUN SUR GARONNE) 2022

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « ZA LES BARTHES » 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	90 000,00
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
023	Virement à la section d'investissement	90 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	
TOTAL		180 000,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70	Produits des services, du domaine ...	69 302,00
74	Dotations et participations	3 283,00
75	Autres produits de gestion courante	
042	Opérations d'ordre entre sections	90 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	
002	Résultat reporté ou anticipé	17 415,00
TOTAL		180 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
16	Emprunts et dettes assimilées	
040	Opérations d'ordre entre sections	90 000,00
001	Résultat reporté ou anticipé	
TOTAL		90 000,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
021	Virement de la section de fonctionnement	90 000,00
27	Autres immobilisations financières	
040	Opérations d'ordre entre sections	
001	Résultat reporté ou anticipé	
TOTAL		90 000,00

Considérant que les conseillers communautaires ont reçu en annexe à la présente avec la convocation à la séance, la présentation réglementaire de ce budget annexe 2022 et ses annexes,

Au vu de ces éléments, Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Adopter le Budget annexe « ZA LES BARTHES » 2022 tel que présenté.

•47 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-116

Adoption du budget annexe ZA La Fauquette (VERDUN SUR GARONNE) 2022

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « ZA LA FAOUQUETTE » 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	876 500,00
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	15 389,57
023	Virt à la Section d'Investissement	446 080,11
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	325 501,20
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	15 389,57
TOTAL		1 678 860,45
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70	Produits de services, du domaine ...	41 360,00
77	Autres produits exceptionnels	441 979,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 176 030,77
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	15 389,57
002	Résultat reporté ou anticipé	4 101,11
TOTAL		1 678 860,45

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
16	Emprunts et dettes assimilées	61 806,91
040	Opérations d'ordre entre sections	1 176 030,77
020	Dépenses imprévues	2 603,51
001	Résultat reporté ou anticipé	238 917,12
TOTAL		1 479 358,31
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
021	Virement de la Section de Fonctionnement	446 080,11
16	Emprunts et dettes assimilées	
27	Autres immobilisations financières	707 777,00
040	Opérations d'ordre entre sections	325 501,20
TOTAL		1 479 358,31

Considérant que les conseillers communautaires ont reçu en annexe à la présente avec la convocation à la séance, la présentation réglementaire de ce budget annexe 2022 et ses annexes,

Au vu de ces éléments, Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Adopter le Budget annexe « ZA LA FAOUQUETTE » 2022 tel que présenté.

•47 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

Adoption du budget annexe ZA Arnautoux (BOURRET) 2022

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « ZA ARNAUTOUX » 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	3 900,00
023	Virt à la Section d'Investissement	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	187 018,33
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	3 900,00
002	Résultat reporté ou anticipé	14 790,37
TOTAL		209 608,70
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70	Produits de services, du domaine ...	
75	Autres produits de gestion courante	
77	Produits exceptionnels	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	205 708,70
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	3 900,00
002	Résultat reporté ou anticipé	
TOTAL		209 608,70

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
16	Emprunts et dettes assimilées	29 226,36
040	Opérations d'ordre entre sections	205 708,70
041	Opérations patrimoniales	
001	Résultat reporté ou anticipé	
TOTAL		234 935,06
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
16	Emprunts et dettes assimilées	
001	Résultat reporté ou anticipé	47 916,73
021	Virement de la Section de Fonctionnement	
040	Opérations d'ordre entre sections	187 018,33
TOTAL		234 935,06

Considérant que les conseillers communautaires ont reçu en annexe à la présente avec la convocation à la séance, la présentation réglementaire de ce budget annexe 2022, et ses annexes,

Au vu de ces éléments, Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Adopter le Budget annexe « ZA ARNAUTOUX » 2022 tel que présenté.

- 47 voix POUR
- 0 voix CONTRE
- 0 ABSTENTION

Délibération n° 2022.04.14-118

Adoption du budget annexe Production et vente d'électricité 2022

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « production et vente d'électricité » 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	360,00
65	Autres charges de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles	
022	Dépenses imprévues	
023	Virt à la Section de Fonctionnement	1 684,00
040	Opérations d'ordre entre sections	4 314,00
TOTAL		6 358,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70	Produits de services, du domaine ...	4 700,90
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	
002	Résultat reporté ou anticipé	1 657,75
TOTAL		6 358,65

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
16	Emprunts et dettes assimilées	
21	Immobilisations corporelles	14 374,00
23	Immobilisations en cours	
TOTAL		14 374,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
16	Emprunts et dettes assimilées	
021	Virement de la Section de Fonctionnement	1 684,00
040	Opérations d'ordre entre sections	4 314,00
001	Résultat reporté ou anticipé	8 376,00
TOTAL		14 374,00

Considérant que les conseillers communautaires ont reçu en annexe à la présente avec la convocation à la séance, la présentation réglementaire de ce budget annexe 2022, et ses annexes,

Au vu de ces éléments, Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Adopter le Budget annexe « production et vente d'électricité » 2022 tel que présenté.

•47 voix POUR

•0 voix CONTRE

•0 ABSTENTION

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 19h43.

NOM	Prénom	SIGNATURE
ALBINET	Alain	
ARAKELIAN	Marie-Anne	
ASTOUL	Jean	
AUTHESSERRE	Willy	
BARBAT	Brigitte	Excusée - pouvoir à M. MARTY
BELLOC	Alain	
BEQ	Jérôme	
BIERGE	Michel	Excusé - pouvoir à Mme JULIEN
BLANC	Pierre	Excusé - pouvoir à Mme FAVIER
BOCHU	Jean-Luc	
BOREL	Sylvie	
BOUSQUET	Christian	Excusé - pouvoir à M. BOCHU
BOUYER	Jean-Marc	
BUFFAROT	Monique	
CAMBROUSE	Christelle	Excusée
CARDETTI	Laëtitia	Excusée - pouvoir à M. BEQ
CASTELLA	Serge	
COULON	Marie-Christine	
DAIME	Guy	

DOAT	Bernard	
ESTANOVE	Philippe	
ESTAVES	Gaëlle	Excusée
FAVIER	Monique	
FENIE	Gérard	Excusé
FRAYSSE	Éric	Excusé – pouvoir à Mme GRANDO
GAUTIE	Claude	
GRANDO	Sylvie	
HENRIC	Stéphanie	Excusée
IDRISSI	Saïd	Excusé – pouvoir à Mme LAVEDRINE
IUS	Frédéric	
JENNI	Laura	Excusée
JULIEN	Dominique	
LAFORGUE	Laëtitia	Excusée – pouvoir à Mme MAGNIER
LAGRANGE	Éric	Excusé
LAVEDRINE	Sophie	
LAVERON	Isabelle	
LLAURENS	Nathalie	Excusée – pouvoir à M. GAUTIE
MAGNIER	Armand	
MARTY	Alfred	
MOIGNARD	Jacques	
MOURIAU	Christian	
NEGRE	Marie-Claude	
NIERENGARTEN	Annie	
PROUET	Bernadette	Excusée – pouvoir à M. ESTANOVE

QUILLET	Lionel	Excusé – pouvoir à M. MOIGNARD
RASPIDE	Jean-Marc	Excusé
RAYNAL	Jean-Claude	Excusé – pouvoir à M. CASTELLA
REY	Denis	Excusé – pouvoir à M. IUS
RIBES	Huguette	
SUBERVILLE	Christophe	
SOURSAC	Jérôme	
TUYERES	Stéphane	
UCAY	Audrey	
VALETTE	Jean-Michel	Excusé
VIGNEAU	Karine	Excusée
VILLANUEVA	Matilde	Excusée – pouvoir à M. TUYERES